



Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Sixième session

Genève, 21 et 22 (matin) juin 2021

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail : Coopération avec d'autres organes
de la Commission économique pour l'Europe
et d'autres organisations**

Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations*

Document soumis par le secrétariat

I. Introduction

1. Le présent document fournit une cartographie des activités de coopération réalisées pendant la période 2019-2021 dans le cadre du sous-programme Commerce de la Commission économique pour l'Europe (CEE). La première partie donne un aperçu général des actions collaboratives menées avec les partenaires de développement, tandis que la seconde présente les domaines concernés ainsi que les mécanismes sur lesquels repose la coopération.

2. Les activités du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sont présentées à titre purement informatif.

II. Normes de qualité des produits agricoles

3. La CEE poursuit sa collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) dans le cadre de la mise en œuvre, financée par le Compte de l'ONU pour le développement, du projet de renforcement de la cohérence des politiques menées et de la durabilité des modes de production et de consommation nationales dans les échanges agricoles Nord-Sud et Sud-Sud¹. Elle coopère également avec la Commission économique et sociale pour l'Asie

* Le présent document a été soumis tardivement aux services de traitement de la documentation en raison de contretemps liés à sa mise au point.

¹ Le projet, qui a démarré en février 2018, est conçu pour renforcer la capacité des pays cibles d'utiliser les pratiques optimales, les outils et les instruments internationaux, ainsi que d'élaborer des stratégies intégrées pour faciliter le commerce agricole durable et prévenir les pertes alimentaires.



occidentale (CESAO) sur la question des pertes et gaspillage de nourriture afin d'accroître la durabilité et de renforcer la sécurité alimentaire.

4. La CEE poursuit son étroite collaboration avec la Commission européenne en vue de préserver la complète harmonisation des normes de commercialisation avec les normes de la CEE. Elle coopère également avec le Régime de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes afin de permettre une interprétation commune des normes CEE et leur application au commerce international. Elle coopère aussi avec le Comité du Codex Alimentarius sur les fruits et légumes frais ainsi qu'avec le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités pour mettre au point des nouvelles normes de qualité commerciale et préserver celles qui existent déjà.

5. La CEE continue de collaborer étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan. Conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des organismes donateurs, elle a précédemment organisé à Tachkent un atelier régional de formation des formateurs sur la durabilité des modes de production et de consommation nationales dans les échanges agricoles. Les équipes de pays ont joué un rôle essentiel au niveau national dans la diffusion, la promotion et l'exécution des travaux de la CEE dans ce domaine. La CEE a également mené des activités conjointes avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les ressources naturelles durables et leurs chaînes de valeur (juin 2019), ainsi que sur la prévention des pertes et gaspillage de nourriture dans la perspective des objectifs de développement durable (ODD) et du Programme 2030 (novembre 2019). En 2020, elle a participé à des ateliers de la FAO sur les pertes et gaspillage de denrées alimentaires. Elle a contribué à un chapitre de la publication de la FAO intitulée *Regional Overview of Food Security and Nutrition in Europe and Central Asia 2019* (Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition en Europe et en Asie centrale 2019), qui a été élaborée par le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, et a fait de même en 2020. La CEE a en outre coopéré avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pour l'organisation d'activités de formation sur le commerce durable des produits agricoles (septembre 2019).

III. Politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation

A. Coopération avec des organisations internationales et régionales

6. Par l'intermédiaire du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), la CEE a le statut d'observateur permanent au Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle a participé à toutes les réunions officielles du Comité. Les membres du Comité ont exprimé un vif intérêt pour les activités de la CEE relatives aux normes au service de la réalisation des ODD et aux normes tenant compte des questions de genre. À la session thématique sur les normes organisée par le Comité en novembre 2019, le secrétariat de la CEE a fait une présentation sur l'application des méthodes de référence aux normes dans la réglementation (Recommandation D de la CEE).

7. La CEE a renforcé sa coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin d'appuyer les normes tenant compte des questions de genre. Par exemple, le WP.6, conjointement avec le bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale, a organisé en mars 2020 une manifestation en ligne sur le thème « De nouveaux outils pour la durabilité ».

8. La collaboration avec le Centre du commerce international (ITC) s'est poursuivie dans le cadre de plusieurs initiatives, en particulier dans le domaine des normes tenant compte des questions de genre et des normes privées de durabilité. Le secrétariat de la CEE travaille avec l'ITC à la publication d'un guide commun sur l'intégration de la gestion du risque dans la facilitation du commerce, à paraître en 2021.

9. La CEE travaille en étroite coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) afin de promouvoir l'application des normes internationales en tant que moyen de réduire les risques de catastrophe, y compris les risques sanitaires tels que la pandémie actuelle, en particulier dans un contexte urbain. Elle fait partie d'une équipe spéciale – dirigée par le secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) – chargée d'élaborer une série de normes ISO sur la résilience des villes.

10. La CEE a continué de contribuer à la plateforme de partenariat pour l'établissement de règles internationales efficaces de l'OCDE en établissant des pratiques exemplaires sur différents instruments internationaux de coopération en matière de réglementation élaborés par des institutions internationales de réglementation. Au niveau régional, la Commission européenne appuie les activités du WP.6, en particulier en ce qui concerne la surveillance des marchés et l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre. Le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique, qui sont chargés d'élaborer les normes européennes, ont défendu avec force auprès de leurs membres la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre.

11. La Communauté d'États indépendants, le Conseil eurasiatique de normalisation, de métrologie et de certification (EASC) et la Commission économique eurasiatique sont également des partenaires importants. La CEE a accueilli la réunion de 2019 du Groupe consultatif de la surveillance des marchés. Ces organisations font également rapport sur l'utilisation qu'elles, ainsi que leurs États membres, font des outils élaborés par le WP.6. Par exemple, la Recommandation S du WP.6, intitulée « L'application d'outils de gestion prédictive du risque à la surveillance ciblée des marchés », a contribué à l'approche de la CEE fondée sur le risque pour les inspections aux frontières, et le Modèle international de coopération transnationale en matière de réglementation, tel qu'il figure dans la Recommandation L, a servi de base à l'harmonisation réglementaire entre les pays de la Communauté d'États indépendants. En dehors de la région de la CEE, celle-ci a également continué de coopérer étroitement avec l'Organisation régionale africaine de normalisation et elle a conclu un nouveau partenariat avec l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques.

12. Le 2 novembre 2020, à l'occasion du cinquantième anniversaire du WP.6, la CEE a organisé une conférence sur le thème « Reconstruire en mieux : la contribution essentielle des solutions communes au développement durable à l'ère de la COVID-19 ». Des représentants de haut niveau du CEN, du CENELEC, de la Commission électrotechnique internationale (CEI), de l'ISO et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) ont participé à cette conférence.

B. Coopération avec les organismes de normalisation et les organisations chargées de l'infrastructure qualité

1. Politiques de normalisation

13. Le monde de la normalisation continue d'appuyer les travaux du WP.6. La Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre a été signée à ce jour par 76 organisations, dont 50 organismes nationaux de normalisation de tous les continents, toutes les grandes organisations internationales de normalisation (ISO, UIT, CEI)², des organismes établissant des normes privées de durabilité et des organismes régionaux de normalisation (voir la liste complète des signataires à l'adresse <https://unece.org/gender-responsive-standards-initiative>).

14. La cérémonie d'ouverture de la Déclaration à la signature a eu lieu en présentiel et en ligne le 14 mai 2019 et a rassemblé plus de 50 organismes de normalisation qui se sont engagés conjointement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En septembre 2019, dans le cadre de la coopération de la CEE avec l'ISO, la première réunion des signataires a eu lieu lors de l'Assemblée générale de l'ISO au Cap (Afrique du Sud).

² UIT : Union internationale des télécommunications.

Cette manifestation de haut niveau a réuni plus de 60 représentants de 40 organismes de normalisation et a permis à la CEE de mieux faire connaître la façon dont les normes contribuent à la réalisation des ODD, en particulier de l'ODD 5. Trois nouveaux groupes de travail ont été créés en 2020. Ils travaillent avec les signataires : le premier pour élaborer une formation et des pratiques optimales concernant les normes tenant compte des questions de genre, le deuxième pour mettre au point une méthodologie relative à ces normes, et le troisième pour mener des travaux de recherche et établir des réseaux.

15. La collaboration de la CEE avec plus de 30 organismes s'est également traduite par le lancement du portail sur les normes au service de la réalisation des ODD en octobre 2019. Cette plateforme en ligne permet de mieux sensibiliser les responsables de l'élaboration des politiques à la manière dont les normes appuient la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030. Accessible à l'adresse <https://standards4sdgs.unece.org>, elle offre un outil de cartographie, un répertoire d'études de cas ainsi que des supports de formation.

16. Le WP.6, en étroite collaboration avec la CEI, appuie également deux initiatives sectorielles, qui portent respectivement sur les équipements utilisés en milieu explosif et sur la cybersécurité. La première s'appuie sur le système de certification des équipements utilisés à proximité d'explosifs (IECEX) élaboré par la CEI et bénéficie du soutien du Gouvernement allemand par l'intermédiaire du Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB), l'organisme national allemand de métrologie, et la seconde bénéficie de l'appui du Bureau d'évaluation de la conformité de la CEI.

17. Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation bénéficie d'un partenariat avec le Comité technique 262 de l'ISO sur le management du risque, et le WP.6 est membre du Groupe Alliances stratégiques et réglementation, qui fournit des conseils stratégiques au Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO. L'Institut britannique des normes a récemment pris la présidence de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre. Le Groupe START-Ed chargé de l'enseignement des normes et des questions relatives à la normalisation est depuis le printemps 2020 en liaison avec le Comité technique 232 de l'ISO sur l'éducation et les services de formation.

2. Métrologie et autres aspects de l'infrastructure nationale et internationale de gestion de la qualité

18. Le WP.6 travaille en partenariat avec les institutions nationales, régionales et internationales dont les travaux servent de fondement aux systèmes de gestion de la qualité. Son partenaire le plus proche est le PTB, qui est également le principal donateur des projets extrabudgétaires portant sur l'utilisation et l'adoption de normes volontaires et les normes au service de la réalisation des ODD.

19. Les autres principaux partenaires sont le Bureau international des poids et mesures (BIPM), le Comité international des poids et mesures (CIPM), le Forum international de l'accréditation, la CEI, la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai (ILAC), l'Organisation internationale de métrologie légale (OIML), le Comité international de métrologie légale (CIML), l'ISO, l'UIT et l'ONUDI. Cette coopération se traduit, par exemple, par la mise en commun de connaissances spécialisées, une assistance technique et un appui à la participation à des réunions.

20. Depuis 2010, le WP.6 est membre du Réseau international de l'infrastructure qualité, anciennement dénommé Réseau de métrologie, d'accréditation et de normalisation pour les pays en développement, qui réunit les organisations suivantes : Banque mondiale, BIPM, CEI, CIPM, CIML, Forum international de l'accréditation, ILAC, ISO, OIML, OMC, ONUDI et UIT. Au sein de ce réseau, la coopération se traduit notamment par la mise en commun de connaissances spécialisées et la participation mutuelle aux réunions.

3. Coopération avec les milieux universitaires

21. La coopération avec les milieux universitaires s'est poursuivie sur la période 2019-2021. Le secrétariat du WP.6 a contribué à l'ouvrage « Sustainable Development: Knowledge and Education About Standardisation » en élaborant le chapitre intitulé

« UNECE Initiatives on Education on Standardization », et il a participé à la Journée universitaire 2019 de la World Standards Cooperation (Belgrade, octobre 2019).

22. En outre, dans le cadre de la session annuelle du WP.6, une table ronde de haut niveau sur l'introduction des questions relatives à la normalisation dans les programmes d'enseignement réunit régulièrement des représentants d'une quinzaine d'universités de la région de la CEE et au-delà. Il a été recommandé de créer un groupe d'experts de la formation dans le domaine des normes, qui serait chargé de structurer le réseau existant d'universitaires qui contribuent activement aux activités du WP.6.

IV. Facilitation du commerce

23. La CEE fait partie du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, dirigé par la CNUCED, qui a été établi en 2007 pour créer des synergies entre le renforcement des capacités de production et le développement du commerce dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » de l'ONU.

24. La CEE participe également à la stratégie commune des commissions régionales de l'ONU en matière de facilitation du commerce, adoptée en janvier 2010 par les cinq commissions régionales. En 2019, la CEE et les autres commissions régionales ont lancé la troisième enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable (anciennement dénommée « enquête sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier »), qui a porté sur 129 pays. Les résultats de cette enquête ont été présentés à l'occasion d'événements réunissant les commissions régionales organisés durant l'Examen global de l'Aide pour le commerce mené par l'OMC, qui a eu lieu à Genève en juillet 2019. Le rapport régional de la CEE a été publié en décembre 2019. Les cinq commissions régionales ont créé conjointement un portail en ligne (untfsurvey.org) pour aider les pays à avoir une vue d'ensemble de l'application des mesures aux niveaux national et régional et à effectuer des comparaisons. Les résultats de l'enquête pour les pays de la région de la CEE ont été présentés à la vingt-sixième session du CEFAC-ONU (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/17). Conjointement avec la CESAP et en collaboration avec l'ITC et la CNUCED, la CEE a dirigé l'organisation d'un dialogue sur les principaux facteurs de pérennité des comités nationaux de facilitation des échanges dans la région asiatique, à l'occasion du Forum de la CESAP sur la facilitation du commerce (New Delhi, septembre 2019).

25. Le secrétariat de la CEE a joué un rôle accru dans la plateforme multipartite eTrade for All³. Dans le même ordre d'idées, il s'est associé à l'ITC et à la CNUCED pour organiser des réunions de réflexion sur la facilitation du commerce numérique (Semaine du commerce électronique de la CNUCED, Genève, avril 2019 et avril 2020). Le secrétariat de la CEE a également contribué à l'initiative eTrade for All de la CNUCED en participant, avec d'autres commissions régionales, à la publication d'une série de rapports sur les conséquences de la COVID-19 sur le commerce électronique. À cet égard, il a publié un document intitulé « Rapport régional sur la reprise économique après la pandémie de COVID-19 : Commerce électronique et facilitation des échanges », qui met en évidence le rôle de la facilitation du commerce dans le développement du commerce électronique dans les pays en transition membres de la CEE.

26. La CEE a participé à la dix-huitième Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (Genève, août 2019) et a continué d'aider le secrétariat de la CITES et ses États membres à lutter contre le commerce illégal des espèces sauvages en élaborant les normes eCITES et en organisant des ateliers pour appuyer les pays dans leurs activités de numérisation des permis CITES. Elle a récemment élaboré, conjointement avec le secrétariat de la CITES, des lignes directrices et des pratiques exemplaires à l'intention des autorités

³ L'initiative eTrade for All a pour objet d'aider les pays en développement à évaluer les obstacles et les perspectives, à exploiter le potentiel du commerce électronique pour un développement durable et inclusif, à prendre contact avec des partenaires potentiels, à s'informer sur les tendances et les bonnes pratiques, et à accéder à des données actualisées sur le commerce électronique. Voir <https://etradeforall.org/> (page consultée en janvier 2020).

nationales aux fins de la mise en œuvre de l'échange international de permis CITES électroniques. Ce document a été approuvé par le groupe de travail CEFACT-ONU/CITES et sera présenté à la prochaine Conférence des Parties à la CITES en tant que nouvelle norme internationale. Pour aider les États membres à mettre en œuvre l'échange de permis électroniques, la CEE et la CESAP hébergent l'équipe spéciale pour l'échange de permis électroniques CITES, qui est ouverte aux administrations des États membres.

27. La chaîne de blocs et la technologie de registre distribué ont été des sujets majeurs pendant la période considérée. Le CEFACT-ONU et son secrétariat ont collaboré avec d'autres acteurs pour apporter des connaissances précises et expliquer l'importance de normes sémantiques claires dans ces domaines. Les acteurs en question sont l'OCDE, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), la Coalition néerlandaise pour la chaîne de blocs, le Gouvernement slovène, le SDG Lab de l'ONU et la Division des institutions publiques et de l'administration numérique du Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU. En particulier, le secrétariat de la CEE a animé en 2019 et 2020, conjointement avec le SDG Lab, plusieurs réunions interinstitutions ayant pour objet de faciliter l'échange de renseignements et de données d'expérience sur des projets de chaîne de blocs en cours et des travaux d'acteurs du système des Nations Unies dans ce domaine (dont le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Office des Nations Unies à Genève, la CNUCED, l'OMC, l'OMS, l'ITC et le Corps commun d'inspection).

28. L'OCDE a appuyé la promotion et la diffusion des recommandations et normes du CEFACT-ONU relatives aux technologies de pointe et à la diligence raisonnable dans les chaînes de valeur industrielles en faisant appel au secrétariat de la CEE lors de l'élaboration de publications (à titre d'exemple, le document de travail de l'OCDE « Is there a role for blockchain in responsible supply chains », 2019), et en accueillant des réunions de la CEE dans le cadre de son Forum mondial sur les politiques en matière de chaîne de blocs (2019) et de son Forum sur la diligence raisonnable (Paris, février et septembre 2019 et février 2020).

29. En 2020, la CEE a conclu un accord de partenariat multilatéral avec l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'ISO afin d'aider l'OMI à élaborer et à gérer une version électronique de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international (Convention FAL). La première version de ce modèle de données de référence de l'OMI sera officiellement lancée à l'occasion de la réunion de juin 2021 du Comité FAL. Ce modèle est entièrement compatible avec ceux des trois organismes de normalisation ; une version CEFACT-ONU de ce modèle de données devrait être publiée peu après la réunion du Comité FAL.

A. Stratégie commune des commissions régionales de l'ONU en matière de facilitation du commerce

30. Les commissions régionales de l'ONU ont adopté une stratégie commune en matière de facilitation du commerce, qu'elles ont entérinée après qu'elle a été lancée en janvier 2010 à Beyrouth par les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales. En 2015, elles ont lancé une enquête sur la facilitation du commerce et le commerce sans papier. En 2019, avec les autres commissions régionales, la CEE a réalisé la troisième enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable, qui portait sur 129 pays répartis dans les cinq continents et dont les résultats provisoires ont été présentés lors d'une manifestation commune organisée à Genève en juillet 2019 dans le cadre de l'Examen global de l'Aide pour le commerce mené par l'OMC. Le rapport mondial et les rapports régionaux des autres commissions régionales ont été publiés en décembre 2019.

31. La troisième enquête mondiale sur la facilitation du commerce numérique et durable s'inscrit encore davantage dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les taux de mise en œuvre de la facilitation du commerce dans les pays participants sont calculés sur la base de 38 indicateurs qui font partie des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC, ainsi qu'en fonction des mesures supplémentaires relatives à l'automatisation et aux transactions commerciales transfrontalières sans papier et des mesures d'évaluation du caractère inclusif des réformes visant à faciliter le commerce.

Ces dernières mesures sont axées sur la facilitation du commerce pour les petites et moyennes entreprises (PME), l'agriculture, la participation des femmes au commerce et le financement du commerce.

32. La troisième enquête mondiale a été menée en étroite collaboration avec d'autres organismes mondiaux et régionaux s'intéressant à la facilitation du commerce et au commerce numérique, comme la CNUCED, la Chambre de commerce internationale (CCI) et la Commission économique eurasiennne.

33. La quatrième enquête mondiale a été lancée en janvier 2021. Un nouveau module sur la facilitation du commerce en période de crise a été ajouté au questionnaire afin d'évaluer les mesures de facilitation prises pour faire face à des situations telles que la pandémie de COVID-19. Les résultats de cette quatrième enquête devraient être disponibles à l'été 2021.

B. Coopération avec d'autres organismes régionaux

34. Au cours des dernières années, le secrétariat de la CEE a coopéré avec plusieurs directions générales (DG) de la Commission européenne :

- Depuis 2019, la CEE participe activement aux ateliers du Forum sur le numérique dans les transports et la logistique (DTLF), qui dépend de la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) et qui est chargé d'étudier les prescriptions en matière de documents pour les transports et la logistique et la dématérialisation de ces documents. Le sous-groupe 1 s'est fondé sur le modèle de données de référence du transport multimodal du CEFAC-ONU pour élaborer ses normes sémantiques ;
- La Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD) de la Commission européenne a appuyé les travaux du CEFAC-ONU en matière de recommandations. La DG TAXUD et les États membres de l'UE ont contribué activement à réviser la Recommandation n° 33 sur la mise en place d'un guichet unique et à en définir les modalités d'application à un guichet unique régional européen. La DG TAXUD s'est également intéressée aux modèles de données sémantiques du CEFAC-ONU, qui peuvent contribuer à consolider les informations provenant de différents organismes publics ;
- La Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) a participé aux travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE et a financé des activités de communication pour appuyer la diffusion du Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche ;
- Le secrétariat de la CEE collabore également avec la Direction générale des partenariats internationaux (INTPA) – qui, avant janvier 2021, s'appelait la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DG DEVCO) – et la Direction générale de l'environnement (DG ENV) afin de renforcer la viabilité et la circularité des chaînes de valeur dans les secteurs du textile et du cuir dans les États membres de l'UE et dans d'autres régions du monde ;
- La CEE a également participé activement aux travaux de la plateforme européenne pluripartite sur la normalisation des TIC. Cette initiative est menée sous l'égide de la Direction générale de l'informatique (DG DIGIT). La plateforme publie chaque année un plan glissant qui détaille les besoins de tous les organismes de l'Union européenne et présente les normes élaborées par les organismes de normalisation. Les normes du CEFAC-ONU apparaissent en bonne place dans l'édition 2021 de ce plan.

C. Mémorandum d'accord sur les transactions électroniques et comités techniques de l'ISO

35. Les signataires du Mémorandum d'accord sur les transactions électroniques – CEE, ISO, UIT et CEI – se sont réunis à plusieurs reprises au cours de la période 2019-2020 pour débattre des faits nouveaux et des sujets d'intérêt commun. Des webinaires ont été organisés sur des sujets clefs tels que l'Internet des objets, l'accessibilité et la traçabilité. La CEE a

assuré le secrétariat de ce groupe pendant toute l'année 2020. Le rapport de la dernière réunion est communiqué au CEFAC-ONU pour information à sa vingt-septième session (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/INF.9).

36. Le secrétariat de la CEE a suivi de près les liaisons officielles de catégorie A avec certains comités techniques de l'ISO, à savoir les comités techniques 46 (Information et documentation), 154 (Processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration), 204 (Systèmes intelligents de transport), 307 (Technologies des chaînes de blocs et technologies de registre distribué), 308 (Chaîne de contrôle), 295 (Collecte des données d'audit), ainsi que la liaison de catégorie B avec le Comité technique 68 (Services financiers).

37. Le secrétariat de la CEE et la présidence du CEFAC-ONU ont joué un rôle actif dans le groupe de travail conjoint 1 sur la syntaxe EDIFACT (transmission électronique des données en matière d'administration, de commerce et de transport) et le groupe de travail conjoint 8 sur le contenu des données logistiques ; dans celui-ci, l'ISO réutilise les modèles de données sémantiques du CEFAC-ONU afin de normaliser les processus logistiques.

Coopération avec d'autres organisations : tableau récapitulatif

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Conseil eurasiatique de normalisation, de métrologie et de certification de la Communauté d'États indépendants et la Communauté elle-même	Des représentants du Conseil eurasiatique de normalisation, de métrologie et de certification de la Communauté d'États indépendants participent régulièrement aux réunions du WP.6.	Participation aux réunions du WP.6 et utilisation du Modèle international pour l'harmonisation des réglementations du WP.6
Commission européenne	La Commission européenne participe aux activités de la CEE en rapport avec la surveillance des marchés, la coopération en matière de réglementation et la gestion du risque. La Commission européenne participe aux activités de la CEE relatives à la standardisation des normes de qualité des produits agricoles.	La Commission européenne participe à toutes les sessions annuelles du WP.6, en contribuant aux travaux et en présentant des mises à jour sur ses activités. La Commission européenne coopère étroitement avec le WP.7 et ses sections spécialisées et assiste à leurs réunions annuelles, et elle harmonise sa législation en matière de commercialisation avec les normes de la CEE.
Direction générale de la mobilité des transports de l'Union européenne (DG MOVE)	La CEE a le statut d'observateur dans le Forum sur le numérique dans les transports et la logistique.	Le Forum sur le numérique dans les transports et la logistique a choisi le modèle de données de référence du transport multimodal du CEFAC-ONU en tant que norme sémantique. Depuis 2019, la CEE participe régulièrement aux ateliers des sous-groupes du Forum, qui est chargé d'étudier les prescriptions en matière de documents pour les transports et de la logistique et la dématérialisation de ces documents.
Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière (DG TAXUD)	La DG TAXUD organise régulièrement des réunions avec le groupe de mise en œuvre du guichet unique des États membres.	La DG TAXUD a appuyé les travaux du CEFAC-ONU en matière de recommandations. La DG TAXUD et les États membres de l'UE ont contribué activement à réviser la Recommandation n° 33 sur la mise en place d'un guichet unique et à en définir les modalités d'application à un guichet unique régional européen.
Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de l'Union européenne (DG MARE)	Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE	La DG MARE a participé aux travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE et a financé des activités de communication pour appuyer la diffusion du Protocole universel des Nations Unies pour l'échange de données relatives à la pêche.
Direction générale des partenariats internationaux et Direction générale de l'environnement de l'Union européenne (DG INTPA et DG ENV)	Projet d'amélioration de la transparence et de la traçabilité des chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, mis en œuvre conjointement par la CEE – par l'intermédiaire du CEFAC-ONU – et l'ITC, avec le soutien financier de la DG INTPA	Le secrétariat de la CEE collabore également avec la DG INTPA et la DG ENV afin de renforcer la viabilité et la circularité des chaînes de valeur dans les secteurs du textile et du cuir dans les États membres de l'UE et dans d'autres régions du monde. Le projet a permis de créer une plateforme de concertation multipartite où ont dialogué plus de 200 experts représentant 190 000 entreprises de plus de 30 pays. Il est mis en œuvre en étroite collaboration avec l'ITC, l'OCDE, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CNUCED, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Pacte mondial des Nations Unies, la CITES, des organismes publics et le secteur privé

Organisation	Mécanismes de coopération	Coopération actuelle
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	<p>Activités et manifestations relatives aux pratiques et au commerce agricoles durables ainsi qu'aux systèmes alimentaires durables, y compris les pertes et les déchets alimentaires, et la prévention des pertes alimentaires</p> <p>Coalition thématique des Nations Unies sur les systèmes alimentaires durables</p>	<p>(associations professionnelles et entreprises), des universités, des groupes de réflexion et des organisations non gouvernementales. Le projet pilote visant à étudier la possibilité d'exploiter le potentiel de la technologie des chaînes de blocs en ce qui concerne la diligence raisonnable et la durabilité dans les chaînes de valeur du coton associe des fournisseurs, des fabricants, des marques, des organismes de normalisation et des fournisseurs de solutions technologiques.</p> <p>La FAO, seule ou en collaboration, a organisé plusieurs conférences et manifestations pour diffuser les connaissances et renforcer l'impact des mesures relatives aux pratiques et au commerce agricoles durables, ainsi qu'à la prévention des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires. Exemple récent : Forum régional pour le développement durable – table ronde d'apprentissage entre pairs – Groupe 1 : Personnes, Session 1-2 : Accélérer les progrès des ODD en temps de pandémie : rendre les régimes alimentaires sains accessibles à tous.</p> <p>La FAO a participé au lancement de FeedUP@UN, une solution numérique fondée sur la chaîne de blocs qui permet de repérer, de quantifier et de suivre les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires tout au long de la chaîne d'approvisionnement.</p>
	<p>La CEE collabore avec le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale à l'élaboration de la publication sur la sécurité alimentaire et la nutrition en Europe et en Asie centrale pour 2019 et 2020.</p>	<p>La CEE a contribué en 2019 et en 2020 à la publication de la FAO intitulée Regional Overview of Food Security and Nutrition in Europe and Central Asia (Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition en Europe et en Asie centrale).</p>
	<p>Appui au projet de la CEE sur la chaîne de blocs</p>	<p>La FAO a participé à la conférence du CEFAC-ONU sur la chaîne de blocs et contribué aux orientations des travaux à entreprendre.</p>
	<p>Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches de la CEE</p>	<p>La FAO participe activement aux travaux de l'Équipe de spécialistes de la viabilité des pêches. Elle lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (dans le cadre de l'Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port).</p>
Commission du Codex Alimentarius	<p>Collaboration sur l'élaboration de normes</p>	<p>Les normes CEE sont portées à la connaissance du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités et de la Commission du Codex Alimentarius. Participation mutuelle aux réunions pertinentes afin de partager des informations et de renforcer la coopération.</p>
Geneva Trade Platform	<p>Organisation conjointe de manifestations en ligne sur des thèmes liés au commerce</p>	<p>Harnessing Trade as a Means for Strengthening Agenda 2030/SDGs – the Case of WTO accession (mettre le commerce au service de la réalisation du Programme 2030 et des ODD – l'exemple de l'accession à l'OMC), septembre 2020 (en collaboration avec la Division des accessions de</p>

Organisation	Mécanismes de coopération	Coopération actuelle
Association du transport aérien international (IATA)	Mémorandum d'accord pour renforcer l'appui de la CEE aux pays en développement qui s'efforcent de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'OMC	<p>l'OMC et les missions permanentes du Bélarus et du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de la Geneva Trade Week)</p> <p>Recent Trends in Trade and Investment in Transition Economies: COVID-19 Implications for Value Chains (tendances récentes en matière de commerce d'investissements dans les pays en transition : effets de la COVID-19 sur les chaînes de valeur), décembre 2020</p> <p>Promoting Circularity in Transition Economies: The Role of Trade and Economic Cooperation (promouvoir la circularité dans les économies en transition : le rôle du commerce et de la coopération économique), décembre 2020</p> <p>Harnessing e-commerce post-COVID-19: Opportunities and Challenges for Transition Economies (exploiter les possibilités offertes par le commerce électronique dans l'après COVID-19 : opportunités et défis pour les pays en transition), février 2021</p> <p>Promotion conjointe de l'application de recommandations, de normes et de meilleures pratiques internationales dans le domaine de la facilitation du commerce et des transactions électroniques</p> <p>Activités communes de sensibilisation pour aider les pays à mettre en œuvre ces recommandations et normes, sous réserve des ressources disponibles</p> <p>La CEE a participé aux réunions du groupe sur les codes de lieu de l'IATA pour favoriser encore davantage la convergence entre les codes IATA des aéroports et le Code des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU), qui est largement utilisé par toutes les autres administrations et moyens de transport.</p>
Chambre de commerce internationale (CCI)	<p>Mémorandum d'accord sur la coopération entre la CEE et la CCI</p> <p>Coopération avec la Chambre de commerce internationale d'Ukraine</p>	<p>Participation aux activités du Groupe de travail sur la facilitation du commerce du CEFAC-ONU. En 2019-2020, la recommandation n° 5 de la CEE-ONU sur les abréviations des Incoterms (ECE/TRADE/458) a été mise à jour.</p> <p>Appui à la facilitation du commerce en Ukraine, notamment à travers le Groupe de travail interinstitutions sur la facilitation du commerce et la logistique en Ukraine, présidé par la Chambre de commerce internationale d'Ukraine</p>

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Commission électrotechnique internationale (CEI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation internationale de normalisation (ISO)	Mémorandum d'accord entre la CEE, la CEI, l'ISO et l'UIT	<p>La CEE, l'ISO, l'UIT et la CEI se sont réunies à plusieurs reprises en 2019-2020 pour débattre des faits nouveaux et des sujets d'intérêt commun. Des webinaires ont été organisés sur des sujets clefs tels que l'Internet des objets, l'accessibilité et la traçabilité. La CEE a assuré le secrétariat de ce groupe pendant toute l'année 2020.</p> <p>Coopération et coordination entre les secrétariats. Les secrétariats tiennent des réunions de gestion en moyenne tous les trois mois.</p> <p>Le Groupe de gestion du mémorandum d'accord sur les questions de coordination et de normalisation se réunit une fois par an avec les secrétariats et les groupes de travail individuels des quatre organisations signataires, ainsi qu'avec les groupes d'utilisateurs internationaux.</p> <p>L'UIT et la CEE ont organisé conjointement lors du Forum régional pour le développement durable, en mars 2021, une session sur la transformation numérique au service des objectifs de développement durable dans l'après-COVID-19.</p>
Centre du commerce international (ITC)	Mémorandum d'accord entre la CEE, la CNUCED et l'ITC en vue de mener des activités coordonnées de sensibilisation et de soutien afin d'aider les pays en développement à appliquer l'AFE	<p>L'ITC collabore avec la CEE à l'élaboration et à la diffusion de matériels de formation sur la facilitation du commerce, à la diffusion des normes de qualité des produits agricoles de la CEE et à des activités de renforcement des capacités.</p> <p>L'ITC participe aux réunions et aux manifestations du Groupe d'experts sur la gestion des risques du WP.6.</p> <p>Le WP.6 travaille avec l'ITC à la publication d'un guide commun sur l'intégration de la gestion du risque dans la facilitation du commerce, à paraître en 2021.</p>
Comité technique 31 de la CEI, système de certification des équipements utilisés à proximité d'explosifs (IECEX) et Physikalisch-Technische Bundesanstalt (PTB)	Partenariat en vue d'élaborer et de mettre en œuvre deux cadres réglementaires communs dans les domaines de la cybersécurité et des équipements utilisés à proximité d'explosifs	<p>L'IECEX organise chaque année des conférences internationales en collaboration avec la CEE. L'IECEX et le PTB participent aux sessions du WP.6.</p> <p>Le WP.6 a lancé des travaux sur la cybersécurité en coopération avec le Bureau d'évaluation de la conformité de la CEI.</p> <p>La CEI est signataire de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre.</p> <p>La CEI participe à toutes les réunions et à toutes les manifestations de l'Initiative du WP.6 sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre.</p>
Organisation maritime internationale (OMI)	Accord de partenariat Participation active aux réunions	<p>La CEE a conclu en 2020 un accord de partenariat avec l'OMI pour l'aider à élaborer et à mettre à jour des normes relatives au commerce électronique dans le cadre de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international. La première version du modèle de données de référence de l'OMI sur ce sujet devrait être lancée à l'occasion de la réunion de juin 2021 du Comité FAL. La norme équivalente du CEFAC-ONU sera publiée peu après.</p>

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
<p>Organisation internationale de normalisation (ISO)</p> <p>(Voir également les Comités techniques 127, 154, 232, 262 et 292 de l'ISO et CEI, UIT et ISO)</p>	<p>Mémoire d'accord entre la CEE, la CEI, l'ISO et l'UIT</p> <p>Mémoire d'accord sur les transactions électroniques entre la CEI, l'ISO, l'UIT et la CEE</p>	<p>L'ISO assiste à toutes les réunions et tous les séminaires du WP.6, ainsi qu'aux sessions du CEFAC-ONU.</p> <p>Le Comité technique 127 participe et contribue au projet de réglementation sectorielle du WP.6 intitulé « Initiative dans le secteur des engins de terrassement ».</p> <p>La Section de la facilitation du commerce représente la CEE dans le mémoire d'accord sur les transactions électroniques.</p> <p>La CEE est un membre ayant droit de vote de l'autorité chargée d'administrer la norme ISO 3166 (codes des noms de pays).</p> <p>L'ISO est signataire de la Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre du WP.6.</p> <p>L'ISO participe activement à toutes les réunions et manifestations du WP.6 organisées dans le cadre de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre.</p>
<p>Comité technique 154 de l'ISO sur les processus, éléments d'informations et documents dans le commerce, l'industrie et l'administration</p> <p>(Voir également ISO et CEI, UIT et ISO)</p>	<p>Liaison de catégorie A</p> <p>Réunions périodiques du Groupe de travail</p> <p>Réunions plénières annuelles</p> <p>Le mémoire d'accord en vertu duquel la CEE assure le secrétariat d'un comité technique de l'ISO est unique en son genre.</p>	<p>La CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 154 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>Le groupe de travail conjoint 1 sur la norme ISO 9735 (EDIFACT – Règles de syntaxe au niveau de l'application) associe l'ISO et la CEE.</p> <p>Le groupe de travail conjoint 8 sur le contenu et le processus des données logistiques associe l'ISO et la CEE.</p> <p>Des progrès ont été enregistrés dans plusieurs domaines au cours de la période visée, notamment l'élaboration d'une nouvelle norme pour la logistique du commerce électronique (ISO DIS 23354), la syntaxe EDIFACT et l'utilisation de la chaîne de blocs pour l'échange de connaissances négociables (PWI5909).</p> <p>Le Comité technique 154 participe aux réunions des groupes de travail du CEFAC-ONU.</p>
<p>Comité technique 68 de l'ISO sur les services financiers</p>	<p>Liaison de catégorie B</p>	<p>La CEE entretient une liaison de catégorie B avec le Comité technique 68 de l'ISO et partage des informations sur les travaux en cours pour éviter les chevauchements inutiles. Participation active aux réunions du Comité technique 68.</p>
<p>Comité technique 204 de l'ISO sur les systèmes de transport intelligents</p>	<p>Liaison de catégorie A</p>	<p>La CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 204 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p>

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
		<p>La CEE participe aux réunions du Comité technique 204.</p> <p>Il est prévu de mettre fin à cette liaison en 2021.</p>
Comité de projet 295 de l'ISO sur la collecte des données d'audit	Liaison de catégorie A	<p>La CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 295 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>La CEE encourage ce comité récemment établi à réutiliser les normes de base qui ont déjà été élaborées dans ce domaine plutôt que d'en créer de nouvelles.</p> <p>La liaison a pris fin en 2020.</p>
Comité technique 307 de l'ISO sur les technologies des chaînes de blocs et technologies de registre distribué	Liaison de catégorie A	<p>La CEE entretient une liaison de catégorie A avec le Comité technique 307 de l'ISO. Elle veille à la compatibilité des normes et évite les chevauchements inutiles.</p> <p>Elle a fourni au Comité technique 307 des informations générales et des exemples techniques pour l'appuyer dans ses travaux.</p> <p>Participation active aux réunions du Comité technique 307.</p> <p>Il est prévu de mettre fin à cette liaison en 2021.</p>
Comité technique 262 de l'ISO sur la gestion du risque	Un membre du Comité technique 262 de l'ISO coordonne également le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, qui relève du WP.6.	Activités régulières de coordination et d'échange d'informations dans le domaine de la gestion du risque, et appui au Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation
Bureau international des poids et mesures (BIPM), Comité international des poids et mesures (CIPM), Forum international de l'accréditation, CEI, Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC), Organisation internationale de métrologie légale (OIML), Comité international de métrologie légale (CIML), ISO, UIT, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), OMC et Banque mondiale	<p>Toutes ces organisations participent aux réunions du Réseau international de l'infrastructure qualité, anciennement dénommé « Réseau d'assistance en métrologie, accréditation et normalisation pour les pays en développement (DCMAS) ».</p> <p>Le BIPM participe activement aux réunions du WP.6.</p> <p>Plusieurs organismes de normalisation, dont le Comité européen de normalisation (CEN), le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), l'association GS1, la CEI, l'ISO et l'UIT, participent régulièrement à la session annuelle du WP.6 et fournissent des mises à jour sur leurs activités, de même</p>	<p>Le WP.6 fait partie du Réseau international de l'infrastructure qualité.</p> <p>Le BIPM évalue la possibilité d'utiliser la recommandation L dans le domaine de la métrologie légale.</p> <p>Le WP.6 collabore avec la CEI, son Bureau d'évaluation de la conformité et ses trois systèmes d'évaluation de la conformité (le système mondial d'essais de conformité et de certification des matériels et composants électrotechniques IECCE, IECEx et le système d'évaluation de la qualité pour des composants électroniques IECQ) et son Comité technique 31 sur le projet « Équipements en milieu explosif ».</p>

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
	<p>qu'elles contribuent tout au long de l'année à l'avancement de ces activités.</p> <p>Le secrétariat assiste aux réunions des organismes nationaux, régionaux et internationaux de normalisation.</p>	<p>L'IECEE prend part aux réunions de la CEE et participe aux travaux du Groupe d'experts de la gestion du risque.</p> <p>Dans le cadre du Comité d'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO, le secrétariat de la CEE présente les activités du WP.6.</p> <p>Un partenariat a été établi avec le Comité pour la politique en matière de consommation (COPOLCO) de l'ISO.</p>
Communauté régionale dans le domaine des communications (RCC) et Conseil de normalisation, de métrologie et de certification (EASC) de la Communauté des États indépendants	<p>La RCC est un organe de coordination des ministères des communications de 12 États membres de la Communauté des États indépendants. Son secrétariat se trouve à Moscou.</p> <p>L'EASC est une des organisations interrégionales efficaces et fonctionnelles de la Communauté d'États indépendants qui regroupe les organismes de normalisation de tous les États membres.</p>	La RCC participe aux plénières et aux forums du CEFACT-ONU. Ses représentants dirigent le projet de recommandation visant à garantir des échanges électroniques transfrontaliers sécurisés à valeur juridique du CEFACT-ONU.
Commission économique eurasienne	Mémorandum d'accord entre la CEE et la Commission économique eurasienne, et programme d'action annuel	<p>Le WP.6 et la Commission économique eurasienne sont régulièrement en contact et échangent des informations sur les meilleures pratiques dans le domaine de la coopération en matière de réglementation et de surveillance des marchés.</p> <p>Dans le prolongement d'une coopération de longue date avec le service de la législation douanière de la CEE sur la facilitation des échanges et le guichet unique, des activités de renforcement des capacités ont été menées sur le rôle du guichet unique dans l'économie numérique.</p>
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Les deux organisations échangent régulièrement des informations par l'intermédiaire de leurs secrétariats et chacune assiste aux réunions de l'autre lorsque c'est possible.	Le secrétariat du WP.6 a réalisé une étude de cas reposant sur la méthodologie de l'OCDE pour faire le bilan des activités de coopération en matière de réglementation menées sous l'égide de la CEE.
Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes	Le calendrier des réunions est établi en coordination par les deux secrétariats, qui participent activement à leurs réunions pertinentes respectives.	<p>L'OCDE adopte les normes de la CEE.</p> <p>La CEE et l'OCDE travaillent en étroite collaboration à la mise à jour et à l'interprétation des normes.</p>
Organisation internationale de métrologie légale (OIML)	Études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce	Collaboration avec l'OIML pour aider les pays à mettre en œuvre les recommandations concernant la métrologie issues des études nationales sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	Contributions à des travaux d'analyse	La CEE contribue aux parties relatives au commerce des études et activités de l'OSCE ayant trait à la dimension économique, en s'appuyant sur les recommandations formulées dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et les travaux du sous-programme Commerce.
	Activités conjointes	La CEE a collaboré avec l'OSCE dans le cadre de cours de formation dispensés au Bélarus, au Kirghizistan et en République de Moldova.
Commissions régionales de l'ONU	Réunions	Réunions de coordination sur le commerce et la facilitation du commerce entre la CEE et les quatre autres commissions régionales
	Renforcement des capacités	
	Projets conjoints	Collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) dans le cadre de la mise en œuvre du projet, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, de renforcement de la cohérence des politiques menées et de la durabilité des modes de production et de consommation nationales dans le commerce agricole Nord-Sud et Sud-Sud
	Collaboration en matière de facilitation du commerce dans des États membres communs et appui conjoint au Programme spécial des Nations Unies pour les économies et pays d'Asie centrale (SPECA)	La CEE coopère avec la CESAO et appuie son action sur la question des pertes et gaspillage de nourriture afin d'accroître la durabilité et de renforcer la sécurité alimentaire. La CEE et la CESAP soutiennent activement l'action entreprise par l'ONU dans le cadre du SPECA. Le conseiller régional de la CEE a participé à la préparation de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement et d'un projet de facilitation du commerce dans les pays en transition financé par la Fédération de Russie, et il collaborera à leur mise en œuvre.
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	Mémorandum d'accord entre la CEE, la CNUCED et l'ITC en vue de mener des activités coordonnées de sensibilisation et de soutien afin d'aider les pays en développement à appliquer l'AFE	La CEE et la CNUCED coopèrent étroitement en fournissant aux pays intéressés un appui à la mise en œuvre de l'AFE. Chaque organisation participe aux ateliers organisés sur ce thème par l'autre partie.
	La CEE a également signé en 2005 un mémorandum d'accord avec le Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce. Elle est un partenaire important du Partenariat et est également membre de son comité directeur, aux côtés de la Banque mondiale, de l'OMD,	La CEE collabore avec la CNUCED à la prestation de formations au commerce agricole durable. Activités conjointes et participation réciproque aux réunions, séminaires et forums, organisation conjointe de séminaires et contribution mutuelle aux projets

Organisation	Mécanismes de coopération	Coopération actuelle
	de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'OCDE et de l'Union internationale des transports routiers (IRU).	
	Initiative eTrade for All	Dans le cadre de l'initiative, la CEE a publié un rapport intitulé « Regional Report on Post-Pandemic COVID-19 Economic Recovery: E-commerce and Trade Facilitation » (rapport régional sur la reprise économique après la pandémie de COVID-19 : Commerce électronique et facilitation des échanges), qui est consacré aux conséquences de la pandémie sur le commerce électronique dans les pays en transition. On y trouve des recommandations visant à améliorer la facilitation du commerce et à développer le commerce électronique dans ces pays.
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Les calendriers des réunions sont fixés en coordination par les secrétariats. Organisation conjointe d'activités de renforcement des capacités. Les plans de travail sont établis en coordination avec les bureaux de pays du PNUD, les équipes de pays des Nations Unies et le Centre régional du PNUD à Istanbul (Turquie).	Des activités conjointes de formation et de renforcement des capacités sont menées en Asie centrale afin de faciliter l'intégration des pays de la région dans les chaînes d'approvisionnement en produits agricoles. Il s'agit notamment de l'organisation d'ateliers, de la réalisation d'études, de consultations et de l'élaboration de matériels de formation et de mesures de mise en œuvre. Le PNUD participe aux actions de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et aux activités du SPECA, auxquelles il apporte son appui.
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	Réunions	Participation active aux conférences et réunions du CEFACT-ONU
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	L'ONUDI est membre du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce. L'ONUDI est membre du Réseau international de l'infrastructure qualité (anciennement dénommé réseau DCMAS).	Participation à des réunions conjointes sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce L'ONUDI participe aux sessions du WP.6.
Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives (CNUCED, ONUDI, FAO, OIT, Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, ITC, OMC, PNUD, les cinq commissions régionales, PNUE et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets)	Les membres du Groupe fournissent une assistance qui vise à renforcer les capacités dans les domaines du commerce et des politiques productives, de la capacité d'offre, de la capacité d'exportation, de la capacité d'appliquer des règles commerciales ou liées au commerce, de la capacité de régler des différends, de la capacité de négocier, ainsi que des capacités dans les domaines de la recherche et de l'analyse.	Le Groupe conçoit et met en œuvre des programmes conjoints. La CEE a participé à des activités dans ses pays membres.

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR)	<p>Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation de la CEE (GRM) participe aux activités de l'UNDRR.</p> <p>La CEE travaille en étroite coopération avec l'UNDRR afin de promouvoir l'application des normes internationales en tant que moyen de réduire les risques de catastrophe.</p>	<p>Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a participé, dans le Comité technique 292 de l'ISO, à la coordination des contributions de l'ONU à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe tel que convenu à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe.</p> <p>La CEE fait partie d'une équipe spéciale – dirigée par le secrétariat d'ONU-Habitat – qui élabore actuellement une série de normes ISO sur la résilience des villes.</p>
ONU-Femmes	Réunions	<p>La CEE a renforcé sa coopération avec ONU-Femmes en coorganisant en mars 2020 une manifestation en ligne sur le thème « De nouveaux outils pour la durabilité ».</p> <p>Des représentants de haut niveau d'ONU-Femmes ont participé à la session annuelle (novembre 2019) et à une manifestation en ligne (mars 2020) du WP.6.</p> <p>ONU-Femmes participe activement à toutes les réunions et à toutes les manifestations de l'Initiative du WP.6 sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre.</p>
Organisation mondiale des douanes (OMD)	La CEE et l'OMD ont signé un mémorandum d'accord en 2001. Collaboration visant à promouvoir la mise en œuvre de normes tenant compte des questions de genre et l'autonomisation des femmes.	Le secrétariat et la présidence du CEFACT-ONU participent aux réunions de l'équipe de projet du Modèle de données douanières et veillent à ce que les modèles du CEFACT-ONU et de l'OMD restent compatibles.
Banque mondiale	<p>Appui de la Banque mondiale à un ensemble d'activités de la CEE relatives au renforcement des capacités et appui, selon un principe de réciprocité, de la CEE aux objectifs de la Banque mondiale, notamment en matière de facilitation du commerce et des transports.</p> <p>La CEE a signé un mémorandum d'accord avec la Banque mondiale et le Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce en mars 2005. Elle est un partenaire important du Partenariat et est également membre de son comité directeur, aux côtés de la Banque mondiale, de l'OMD, de la CNUCED, de l'ONUDI, de l'OCDE et de l'Union internationale des transports routiers (IRU).</p>	<p>La CEE contribue activement à l'enrichissement du site Web du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce, notamment en fournissant des informations de fond.</p> <p>La Banque mondiale participe aux réunions du CEFACT-ONU consacrées au volet du programme à élaborer relatif aux procédures du commerce international.</p> <p>La recommandation de la CEE sur le guichet unique servira désormais de référence pour les projets de la Banque mondiale dans ce domaine.</p> <p>La Banque mondiale mesure l'importance des normes de transactions électroniques établies par le CEFACT-ONU pour l'agriculture et d'autres processus réglementaires.</p>

Organisation	Mécanismes de coopération	Coopération actuelle
Organisation mondiale du commerce (OMC)	<p>Appui de la Banque mondiale à un ensemble d'activités de la CEE relatives au renforcement des capacités et appui, selon un principe de réciprocité, de la CEE aux objectifs de la Banque mondiale, notamment en matière de facilitation du commerce et des transports.</p> <p>Le Réseau des Nations Unies pour la facilitation du commerce est un groupe interinstitutions informel qui réunit l'OMC, la Banque mondiale, l'ITC, la CNUCED et la CEE.</p> <p>Par l'intermédiaire du WP.6, la CEE est dotée du statut d'observateur permanent auprès du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC.</p>	<p>Des représentants de l'OMC participent régulièrement aux réunions des organes subsidiaires du Comité directeur des capacités et des normes commerciales.</p> <p>La CEE collabore avec l'OMC aux fins de la mise en œuvre de l'AFE dans les pays en transition.</p> <p>Des représentants de la Division du commerce de la CEE participent à certaines sessions des comités de l'OMC (en qualité de représentants des commissions régionales de l'ONU), notamment aux réunions des organismes visés à l'annexe D plus de l'AFE organisées par le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges. La CEE a fait un exposé, sur invitation, au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC. Des représentants de l'OMC participent régulièrement aux réunions du groupe de travail sur la facilitation du commerce du CEFAC-ONU.</p> <p>Le WP.6 a participé à toutes les réunions du Comité des obstacles techniques au commerce et a fourni des mises à jour sur ses activités à chacune d'entre elles.</p> <p>Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce de l'OMC collabore avec la CEE pour l'élaboration et la diffusion de matériels de formation au commerce durable des produits agricoles.</p> <p>Réunions bimensuelles de l'initiative, qui élabore actuellement des lignes directrices pour des normes tenant compte des questions de genre et un répertoire des pratiques exemplaires</p> <p>Aide au recensement et à la cartographie des normes pouvant être utilisées pour appuyer la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030, ainsi qu'à l'élaboration d'études de cas sur l'utilisation réelle de normes à l'appui du développement durable par les autorités nationales et locales</p> <p>À la session thématique sur les normes organisée par le Comité en novembre 2019, le secrétariat de la CEE a fait une présentation sur l'application des méthodes de référence aux normes dans la réglementation (Recommandation D de la CEE). La CEE a activement contribué à l'atelier du Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC organisé par la Mission permanente du Canada sur le thème de la place du genre dans l'élaboration de normes (11 mai 2019).</p>

<i>Organisation</i>	<i>Mécanismes de coopération</i>	<i>Coopération actuelle</i>
63 organismes de normalisation (dont ISO, CEI, UIT, CEN, CENELEC et Organisation régionale africaine de normalisation)	Déclaration sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre Portail sur les normes au service de la réalisation des ODD	Signature de la Déclaration Référencement des normes
